



Revenus de l'époux ou conjoint de fait non résident pour les prestations canadiennes pour enfants

Devez-vous remplir ce formulaire?

Remplissez ce formulaire chaque année si les **deux** situations suivantes s'appliquent :

- vous recevez l'allocation canadienne pour enfants;
- votre époux ou conjoint de fait était un non-résident du Canada.

Généralement, votre époux ou conjoint de fait est considéré avoir été un non-résident du Canada au cours d'une année donnée s'il vivait dans un autre pays de façon régulière et n'était pas considéré comme un résident du Canada aux fins de l'impôt. Pour en savoir plus, consultez le [guide T4058, Les non-résidents et l'impôt](#).

Remplissez ce formulaire même si votre époux ou conjoint de fait n'avait aucun revenu.

Étape 1 – Renseignement sur l'année d'imposition

Pour quelle année d'imposition envoyez-vous ce formulaire?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Année

Étape 2 – Vos renseignements

En tant que bénéficiaire des prestations, indiquez vos renseignements.

Numéro d'assurance sociale (NAS) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom :

Nom de famille :

Numéros de téléphone :

Maison :

Travail :

 Poste :

Cell. :

Adresse postale

App. – n° et rue, CP, RR :

Ville :

Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada) :

Code postal ou ZIP :

Adresse du domicile

Même que l'adresse postale

App. – n° et rue, RR :

Ville :

Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada) :

Code postal ou ZIP :

Étape 3 – Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale (NAS) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Sélectionnez cette case si votre époux ou conjoint de fait n'a pas de NAS :

Prénom :

Nom de famille :

Étape 4 – Les revenus de votre époux ou conjoint de fait

Indiquez les revenus de votre époux ou conjoint de fait, de toutes sources, qui **n'ont pas** été déclarés dans une déclaration de revenus canadienne. Tous les montants doivent être convertis en **dollars canadiens** en utilisant le taux de change de la Banque du Canada en vigueur lorsque votre époux ou conjoint de fait a reçu les revenus. Pour consulter les taux de change, allez à banqueducanada.ca/taux/taux-de-change.

S'il n'avait **aucun** revenu, indiquez « 0 ».

Si votre époux ou conjoint de fait :

- était un non-résident du Canada durant toute l'année d'imposition, indiquez ses revenus à la section A;
- est devenu un non-résident du Canada au cours de l'année d'imposition, indiquez ses revenus à la section B;
- est devenu un résident du Canada au cours de l'année d'imposition, indiquez ses revenus à la section C.

A – Non-résident du Canada durant toute l'année

Si votre époux ou conjoint de fait était un non-résident du Canada durant toute l'année d'imposition, indiquez ses revenus pour toute l'année :

_____ | \$

B – Devenu un non-résident du Canada au cours de l'année

Si votre époux ou conjoint de fait est devenu un **non-résident** du Canada au cours de l'année d'imposition, indiquez la date à laquelle il est devenu un non-résident :

_____ |
Année Mois Jour

Indiquez ses revenus pour la partie de l'année d'imposition où il était un non-résident du Canada :

_____ | \$

C – Devenu un résident du Canada au cours de l'année

Si votre époux ou conjoint de fait est devenu un **résident** du Canada au cours de l'année d'imposition, indiquez la date à laquelle il est devenu un résident :

_____ |
Année Mois Jour

Inscrivez ses revenus pour la partie de l'année d'imposition où il était un non-résident du Canada :

_____ | \$

Étape 5 – Signature

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je comprends que faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Votre signature _____

Date: _____
Année Mois Jour

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 063 et ARC PPU 063 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Que devez-vous faire une fois que votre formulaire est rempli?

- Assurez-vous que toutes les étapes de ce formulaire soient remplies.
- Faites une photocopie pour vos dossiers.
- Envoyez ce formulaire avec votre déclaration de revenus ou envoyez-le au centre fiscal de votre région.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur l'allocation canadienne pour enfants, allez à canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants ou composez le **1-800-387-1194**. Si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, composez le **1-613-940-8496**. Nous acceptons les appels à frais virés par réponse automatisée.

Pour obtenir les adresses des centres fiscaux, allez à canada.ca/centres-fiscaux ou composez le **1-800-387-1194**.